

EXTRAIT DU RAPPORT DU JURY, SESSION 2001

Le texte ci-dessous est extrait du rapport du Jury de l'Agrégation Externe de Mathématiques, Session 2001, paru sous la référence 755C0447 au CNDP.¹.

ÉPREUVES ORALES

Généralités. Les candidats doivent éviter “les impasses” ou une attitude qui pousse à écarter ou à méconnaître certaines leçons ou certains éléments du programme. Ce dernier, qui a subi des allègements successifs et plusieurs remises en forme dans le passé récent est intégralement exigible, aussi bien aux épreuves orales qu'écrites. La liste de libellés de leçons, fournie dans le rapport du jury est une indication de la manière dont le jury a décidé de s'assurer de la maîtrise du programme lors d'une session donnée: elle ne tient pas lieu de programme, et n'en limite pas la portée.

Nous rappelons ci-dessous plusieurs domaines ou méthodes d'approche qui n'ont pas vocation à disparaître ni à tomber en désuétude, en raison de leur importance ou de leur intérêt pédagogique. Ceci conduit le jury à prendre des mesures pénalisant les candidats qui présentent des insuffisances sur ces points. Ces mesures, qui pourront être renouvelées et intensifiées dans les sessions 2002 et au delà, comprennent: augmentation de la fréquence d'apparition, constitution de couplages, interrogation dès que le libellé de leçon le permet, utilisation dans les épreuves écrites. Les domaines concernés sont:

- la géométrie, qu'elle intervienne dans les libellés de leçons ou comme application de résultats plus généraux,
- les notions de probabilités figurant au programme d' "Analyse et Probabilités" des épreuves écrites,
- la combinatoire
- la dualité en algèbre linéaire

Le jury déplore que les candidats pratiquent un cloisonnement excessif entre les disciplines et les épreuves. Ceci conduit à des insuffisances et à l'ignorance de points de vue importants. Par exemple, certains candidats manquent de vision algorithmique sur des thèmes d'algèbre linéaire et polynômiale, d'autres arrivés à l'oral de modélisation, ne paraissent plus dominer des questions élémentaires d'algèbre et d'analyse.

Trop de candidats, qui arrivent avec un plan de bonne qualité et un développement appris, s'avèrent ne pas avoir assimilé les connaissances qu'ils exposent. Le jury est extrêmement vigilant à la maîtrise effective des leçons exposées: l'objectif est de recruter des enseignants qui maîtrisent leur domaine et qui deviendront vite capables d'une démarche pédagogique, de répondre aux questions des élèves, de s'adapter aux besoins de leurs classes.

Le jury a détecté de nombreuses situations dans lesquelles les candidats ont été pénalisés pour avoir reproduit des erreurs ou inexactitudes que l'on retrouve dans les ouvrages qu'ils utilisent. Ces ouvrages peuvent être apportés par les candidats ou présents dans la bibliothèque de l'agrégation. *Il rappelle que l'utilisation des ouvrages se fait sous la responsabilité des seuls candidats, que la présence d'un livre dans la bibliothèque de l'agrégation n'indique pas une quelconque recommandation ou garantie du jury. L'interdiction des livres est pratiquée dans le seul but d'éviter des situations où certains candidats sont avantagés par le fait de disposer d'une information non généralement disponible ou d'un "corrigé" prêt à l'emploi.*

¹Vente par correspondance CNDP - 77568 Lieusaint cedex . Tél: 01 64 13 75 80